



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8372<sup>e</sup>** séance

Mardi 16 octobre 2018, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Llorentty Solíz ..... (Bolivie (État plurinational de))

*Membres :*

Chine .....	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire .....	M. Ipo
États-Unis d'Amérique .....	M. Cohen
Éthiopie .....	M. Amde
Fédération de Russie .....	M. Polyanskiy
France .....	M. Delattre
Guinée équatoriale .....	M. Edjo Memba
Kazakhstan .....	M. Tumsyh
Koweït .....	M. Alotaibi
Pays-Bas .....	M <sup>me</sup> Gregoire Van Haaren
Pérou .....	M. Meza-Cuadra
Pologne .....	M <sup>me</sup> Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M <sup>me</sup> Pierce
Suède .....	M. Skoog

## Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Causes profondes des conflits - le rôle des ressources naturelles

Lettre datée du 9 octobre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/901)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

#### **Causes profondes des conflits – le rôle des ressources naturelles**

#### **Lettre datée du 9 octobre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/901)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/901, qui contient une lettre datée du 9 octobre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence bolivienne d'avoir organisé ce débat.

L'exploitation des ressources naturelles, ou la concurrence pour ces ressources, peut provoquer et provoque effectivement des conflits violents. Prévenir, gérer et régler ces conflits est l'un des défis importants, et qui s'amplifient, de notre époque. D'après des études effectuées par les Nations Unies, plus de 40 % des conflits armés internes survenus au cours des 60 dernières années sont liés aux ressources naturelles. Compte tenu des effets de plus en plus importants des changements climatiques, qui sont évidents dans toutes les régions, les risques ne feront qu'augmenter.

D'autres tendances mondiales, telles que la croissance démographique, l'augmentation de la consommation et la dégradation de l'environnement, exercent également des pressions importantes et potentiellement insoutenables sur la disponibilité de nombreuses ressources naturelles. Je pense notamment au pétrole, au gaz, aux minéraux, à l'eau et aux terres.

La distribution inéquitable des ressources naturelles, la corruption et la mauvaise gestion peuvent entraîner et entraînent effectivement des conflits, en particulier dans les pays dont les institutions ne sont pas assez fortes. Ces pressions peuvent également exacerber les divisions ethniques ou religieuses existantes au sein des sociétés et au-delà des frontières.

Depuis 1990, 75 % des guerres civiles en Afrique ont été partiellement financées par les recettes issues des ressources naturelles. L'exploitation illégale de minéraux, de bois, de charbon de bois et de la faune et de la flore sauvages a exacerbé la violence dans plusieurs régions. En République démocratique du Congo, elle a généré près d'un milliard de dollars de revenus au profit des rebelles et des groupes criminels. De même, en République centrafricaine, l'exploitation illicite des minerais par de nombreux groupes armés et milices a contribué à la persistance et à la prolongation du conflit.

Il faut faire davantage pour réglementer l'origine, la vente et le commerce des minéraux au moyen d'accords de coopération associant la société civile, les gouvernements et les organisations régionales et internationales. Le Processus de Kimberley, qui a permis de réduire le commerce des diamants issus de zones de conflit, est un bon exemple à cet égard. On peut lutter contre l'anarchie et apporter des avantages tangibles peuvent aux populations touchées par des conflits grâce à des pratiques certifiées en matière d'extraction, de production et de commerce équitable, et en mettant l'accent sur l'assistance aux communautés locales.

Il convient également de souligner que les ressources naturelles, quand elles sont partagées, ont toujours joué un rôle de catalyseur pour la coopération entre les États, les communautés et les peuples. En général, les avantages mutuels servent de motivation pour engager un dialogue pacifique soutenu qui, à son tour, peut favoriser la coopération et l'entente dans d'autres domaines. Par exemple, les États riverains du bassin du fleuve Sénégal sont liés par une longue histoire basée sur le partage des avantages découlant des ressources en eau. En Amérique du Sud, le lac Titicaca, le plus grand lac d'eau douce du continent, est depuis longtemps une source de coopération entre la Bolivie et le Pérou. Et de par ma propre expérience, la Convention d'Albufeira, adoptée à l'époque où j'étais Premier Ministre du Portugal, continue de favoriser de bonnes relations et la coopération en matière de gestion de l'eau entre le Portugal et l'Espagne.

En Asie centrale, des progrès ont été réalisés dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières grâce aux consultations en cours entre les États de l'Asie centrale, avec l'appui du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive. En Iraq, la Mission d'assistance des Nations Unies s'emploie à renforcer la paix et la stabilité en mettant en place un projet de règlement des différends fonciers visant à faciliter l'instauration d'un climat de confiance entre les communautés et à favoriser l'intégration. Dans le bassin du lac Tchad, la coopération dans le domaine de l'eau a également joué un rôle crucial en rassemblant les pays pour relever l'ensemble des défis auxquels la région est confrontée.

En résumé, l'ONU est consciente que la gestion conjointe des ressources naturelles peut être un moyen de prévenir les conflits et de renforcer la coopération régionale au service de la paix et du développement durable. À cette fin, nous avons pris acte de l'appel lancé par les États Membres pour qu'une plus grande attention soit accordée à ces questions, notamment par l'adoption, tout récemment, de résolutions du Conseil de sécurité relatives au lac Tchad, à la Somalie et au Darfour, ainsi que d'une déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité portant sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (S/PRST/2018/16). En réponse, nous sommes en train de prendre un certain nombre de mesures.

Premièrement, l'Organisation s'efforce de renforcer notre capacité à faire face à la menace croissante que représentent les risques liés au climat pour la sécurité. Je pense notamment à une nouvelle initiative conjointe associant le Département des affaires politiques, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Deuxièmement, nous voulons tirer pleinement parti de la médiation en ce qui concerne les ressources naturelles en tant qu'outil de prévention des conflits, en coopération avec les États Membres, les partenaires régionaux et les institutions financières internationales. Par exemple, le Groupe de haut niveau sur l'eau, que j'ai mis en place avec le Président du Groupe de la Banque mondiale, a contribué à donner un nouvel élan à l'hydrodiplomatie.

Troisièmement, nous allons renforcer davantage notre partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales afin d'étudier les moyens de renforcer les capacités des acteurs nationaux et locaux à prévenir les conflits liés aux ressources naturelles et à y faire

face. Dans le cadre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, je me félicite de la coopération en cours entre nos organisations respectives pour aider le Groupe des Sages dans ses efforts visant à améliorer la prévention, la médiation et le règlement des conflits liés aux ressources naturelles en Afrique.

Quatrièmement, nous nous employons à renforcer la capacité des réseaux et des organisations de femmes à participer efficacement aux processus de dialogue et de médiation ayant trait aux ressources naturelles et à l'environnement, notamment dans le contexte des changements climatiques. Cette initiative - codirigée par ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix - a déjà apporté son concours à des femmes autochtones et afro-colombiennes en Colombie dans le cadre des processus liés à l'utilisation des ressources naturelles, à la propriété, à la gouvernance et au partage des avantages.

Cinquièmement, nous sommes également conscients que les questions foncières demeurent un facteur important. À la suite d'une première étude exploratoire réalisée en 2016 par ONU-Habitat, j'ai récemment mis la dernière main à une note d'orientation visant à renforcer la convergence stratégique au sein du système des Nations Unies pour faciliter le règlement des questions liées aux problèmes fonciers et aux conflits.

Une fois de plus, je voudrais remercier la présidence bolivienne du débat fort opportun d'aujourd'hui. Il y a beaucoup de travail à faire sur cette question critique, et, si nous nous y attaquons efficacement, nous contribuerons grandement à l'édification d'un monde sûr et viable pour tout le monde, aujourd'hui et demain.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé intéressant et détaillé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

Ma délégation remercie le Secrétaire général de son exposé d'aujourd'hui, et nous saisissons une fois de plus cette occasion pour lui réitérer notre appui dans ses importantes tâches.

Le XX<sup>e</sup> siècle se caractérise par le renforcement du multilatéralisme en tant qu'élément fondamental des relations entre les États et par le respect des normes fondamentales du droit international, fondé sur des

traités qui établissent des droits et des devoirs que nous acceptons mutuellement dans le cadre de l'exercice de notre souveraineté, dans le but, entre autres, de protéger les plus vulnérables de l'invasion, de l'usurpation et de la déprédation par les plus puissants. Les conflits qui éclatent dans différentes parties du monde nous permettent de constater que de nombreux conflits géopolitiques, internationaux ou locaux sont presque toujours également motivés par l'intérêt d'accéder aux ressources naturelles économiquement intéressantes, de les contrôler et de les exploiter. Cela se reflète dans le fait que, comme l'a également si bien signalé le Secrétaire général, selon le rapport publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, au cours des 60 dernières années, pas moins de 40 % des conflits ont été motivés par cette raison. Dans de nombreux cas, lorsque contrôler, exploiter du pétrole, du gaz, de l'eau, des minéraux ou d'autres ressources naturelles ou y accéder devient un objectif stratégique des parties au conflit ou des groupes armés et des organisations criminelles, c'est parce que derrière eux, il y a souvent des sociétés multinationales ou des intérêts étrangers prêts à les utiliser pour accéder à ces ressources.

Pour ne mentionner que quelques exemples très proches des préoccupations du Conseil, survenus au cours de l'histoire des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, je parlerais du coup d'État contre l'Iran en 1953, perpétré contre un Gouvernement démocratiquement élu, qui, dans l'exercice de sa souveraineté, a nationalisé son pétrole pour le retirer des mains d'une compagnie anglo-américaine; de l'invasion du Koweït en 1990, avec l'intention de l'Iraq, à ce moment-là, de contrôler 20 % de la production mondiale de pétrole; du conflit en Libye, où ont lieu des affrontements constants entre les parties pour le contrôle de son industrie des hydrocarbures, et qui a touché toute la région du Sahel; de l'invasion illégale de l'Iraq en 2003, dont l'objectif était, en fin de compte, de contrôler la production et le marché pétroliers; et de l'implication de divers groupes armés en République démocratique du Congo en raison du commerce illégal de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or.

Dans d'autres cas, lorsque les politiques souveraines des États en ce qui concerne leurs ressources naturelles nuisent aux intérêts de sociétés ou de certains autres pays qui font partie de la chaîne d'industrialisation ou de commercialisation des ressources, ces sociétés n'hésitent pas à financer les mouvements séparatistes, à armer des groupes d'opposants ou à provoquer des changements de régime pour établir des gouvernements

proches de leurs intérêts. L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle dans de nombreux pays de ma région en est un bon exemple.

Nous considérons qu'il ne suffit pas de surveiller et de sanctionner les groupes armés, leurs chefs, en tant qu'individus, ou les parties au conflit; il faut également rendre le régime de sanctions plus dynamique et plus efficace. À cette fin, il faut que nous imposions des sanctions aux réseaux qui composent la chaîne complète des personnes impliquées dans le conflit, qui, dans le cas des conflits liés aux ressources naturelles, comprend les « intermédiaires commerciaux », qui sont en grande partie constitués de grandes sociétés transnationales qui permettent la commercialisation et l'introduction des ressources naturelles obtenues illégalement et en situation de conflit sur les marchés mondiaux; ainsi que les « intermédiaires financiers », composés de sociétés financières et de paradis fiscaux, qui permettent l'introduction et la légitimation des bénéfices dans le système financier mondial et qui sont le fruit de la commercialisation de ces ressources. En ce sens, le Conseil doit reformuler les mandats des organes subsidiaires relatifs aux sanctions, afin que les groupes d'experts soient dotés du mandat pour enquêter sur ces sociétés et pour les identifier, dans le but de perturber ces réseaux criminels et de les vaincre définitivement. À l'issue de ces enquêtes, le Conseil doit être en mesure d'imposer des sanctions aux réseaux susmentionnés.

Pendant, il importe de lutter non seulement contre l'exploitation illégale et l'usurpation des ressources naturelles, mais aussi contre la répartition inégale des bénéfices résultant de la commercialisation de ces ressources, qui peuvent devenir des catalyseurs qui exacerbent les conflits. L'État bolivien a été confronté à ces scénarios au cours de son histoire. Un exemple clair remonte au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque l'exploitation des ressources naturelles par des sociétés étrangères a déclenché dans la région une campagne de guerre asymétrique et expansionniste, qui a profondément touché mon pays. Ces intérêts étrangers se sont manifestés pendant une grande partie du XX<sup>e</sup> siècle et se sont traduits par la privatisation et l'exploitation de nos richesses naturelles - l'eau, l'argent, l'étain, le pétrole et le gaz - au profit de sociétés transnationales, laissant d'infimes dividendes pour le développement et le bien-être de notre peuple.

Je voudrais simplement tenter de montrer ce qui a été fait en Bolivie à cet égard. En 2006, l'État a décidé de nationaliser les ressources naturelles, qui, par la Constitution adoptée en 2009, ont été reconnues

comme propriété et possession directe, indivisible et imprescriptible du peuple bolivien, sous l'administration de l'État et dans l'intérêt collectif. Ce mandat nous a permis de récupérer nos ressources naturelles et nos entreprises stratégiques des mains des entreprises qui les exploitaient au préjudice des intérêts de notre peuple.

Les changements sociaux et économiques que connaît mon pays depuis 12 ans montrent comment le contrôle souverain de nos ressources a changé le cours de l'histoire et le développement de la Bolivie. Ce ne serait pas un mensonge de dire que jusqu'à il y a 12 ans, les présidents de mon pays allaient quasiment mendier auprès du Fonds monétaire international ou du Club de Paris pour demander des ressources économiques ne serait-ce que pour verser les salaires de nos instituteurs et de nos médecins. Il y a 12 ans, la dynamique de la distribution des bénéfices engendrés par l'exploitation des hydrocarbures permettait que 82 % de ces bénéfices profitent aux sociétés transnationales et seulement 18 % au pays. Depuis la nationalisation de nos ressources, 82 % des bénéfices restent désormais dans les mains du peuple bolivien et 18 % servent à contracter les services de sociétés transnationales, qui sont restées dans le pays car elles y faisaient toujours de nombreux profits.

Les revenus tirés des hydrocarbures en Bolivie sont passés de 2,9 milliards de dollars entre 1994 et 2005 à 35,2 milliards de dollars entre 2006 et 2017. Le PIB de la Bolivie a connu une croissance soutenue qui, en 2017, était de 4,82 %, bien au-delà de la moyenne régionale de 1,87 %. Le PIB est passé de 9 milliards de dollars en 2005 à 36 milliards en 2017. Nos réserves internationales sont passées de 1,7 milliard de dollars en 2005 à 10 milliards en 2018.

Ce nouveau flux de recettes et leur redistribution nous ont permis, ces 12 dernières années, de réduire l'extrême pauvreté, qui est passée de 37 % à 17 %; de réduire les inégalités, car, alors qu'en 2005, les 10 % les plus riches possédaient une richesse 128 fois supérieure à celle des 10 % les plus pauvres, en 2017, les 10 % les plus riches possèdent une richesse seulement 47 fois supérieure à celle des 10 % les plus pauvres; et d'augmenter les investissements publics, qui sont passés de 620 millions de dollars en 2005 à 5,5 milliards de dollars en 2017. Quelque 3 millions de personnes, dans un pays de 11 millions d'habitants, ont rejoint la classe moyenne, la classe à revenu intermédiaire, qui est passée de 35 % de la population en 2005 à 58 % en 2017. Le taux de mortalité infantile a diminué de moitié entre 2008 et 2017. Le nombre d'établissements médicaux et de santé

a quasiment doublé entre 2005 et 2017. L'espérance de vie est passée de 63 ans en 2005 à 75 ans en 2018. Le taux de décrochage scolaire est tombé, passant de 4,5 % en 2005 à 2 % en 2017. Je sais que cela n'est pas intimement lié à la question de la paix et de la sécurité, mais c'est pour dire que le contrôle souverain des ressources naturelles permet d'édifier des sociétés plus justes et plus humaines.

Pour terminer, et reprenant ce qu'a dit le Président Evo Morales à l'Assemblée générale en 2015, nous estimons que le Conseil devrait à l'avenir réfléchir à ce qui suit avant de prendre des décisions concernant différentes situations. Le Président Evo Morales a dit que « Nous sommes en temps de paix la paix, nous ne sommes pas en temps d'invasion ou de domination ». C'est pourquoi nous devons nous demander : à qui profitent les guerres? Entre les mains de qui se retrouvent les ressources naturelles après les interventions? Sont-ce les citoyens qui gouvernent ou bien les intérêts étrangers qui promeuvent les guerres pour leurs propres intérêts? Ces interrogations peuvent contribuer, à certains égards, aux discussions que nous venons d'entamer.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Ipo** (Côte d'Ivoire) : Je voudrais, à l'entame de cette déclaration, que je prononce au nom des trois pays africains membres non permanents du Conseil de sécurité, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale et l'Éthiopie, remercier la présidence bolivienne pour l'organisation de cette séance d'information sur le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés. Qu'il me soit également permis, en leur nom, d'adresser nos remerciements appuyés au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour son exposé et la pertinence de ses analyses de la corrélation entre les ressources naturelles et les conflits qui affectent le continent africain avec une acuité toute particulière.

Si l'importance des ressources naturelles pour la croissance économique et le développement en Afrique n'est plus à démontrer, il n'en demeure pas moins que leur gouvernance représente un défi considérable auquel sont confrontés les pays présentant des signes de vulnérabilité ou touchés par l'instabilité et les conflits armés. Au cours des dernières décennies, le continent africain a malheureusement été le théâtre de nombreux conflits armés, qui ont donné lieu à des

atrocités de masse et à des crises humanitaires sans précédent. À l'origine fondées sur des revendications sociopolitiques, nombre de crises en Afrique se sont par la suite muées en affrontements armés pour le contrôle et l'exploitation de vastes territoires riches en ressources naturelles, telles que l'or, le diamant, le pétrole et le bois. Parce qu'elles alimentent en outre la plupart des conflits sur notre continent, les ressources naturelles ont, à l'évidence, un impact négatif sur la paix, la stabilité et le développement économique et social. En effet, le déficit de gouvernance et une répartition inéquitable des dividendes des ressources naturelles constituent des facteurs clefs pour le déclenchement, le financement et le prolongement des conflits armés. La question de l'accès, du contrôle et de la distribution des ressources naturelles apparaît donc comme une cause sous-jacente majeure des conflits qui persistent en Afrique.

Les difficultés actuelles pour trouver une issue pacifique aux crises qui ont cours en République centrafricaine et en Libye, tout comme celles qui, hier, ont ensanglanté le Libéria et la Sierra Leone, illustrent ainsi à suffisance le caractère inextricable des conflits armés, nourris par le pillage des ressources naturelles par les groupes armés. Soucieux de la prévention et de la résolution des conflits en Afrique, l'Union africaine a placé au cœur de ses préoccupations, la problématique des liens entre conflits et ressources naturelles, laquelle a été au centre de nombreuses rencontres du Conseil de paix et de sécurité, qui ont porté sur l'étroite corrélation entre les conflits violents et l'exploitation illégale des ressources naturelles en Afrique et les voies et moyens pour y remédier.

Les réponses aux défis que représentent les ressources naturelles dans la prévention et la gestion des conflits doivent être impérativement fondées sur des stratégies permettant une meilleure gouvernance de l'accès aux ressources naturelles, ainsi qu'un renforcement des mécanismes de contrôle aux niveaux national et international, afin d'empêcher qu'elles ne servent de moyens de financement des conflits. Les échanges au sein du Conseil de paix et sécurité ont ainsi mis en exergue la nécessité de mettre en place des stratégies nationales efficaces de gestion des ressources naturelles, afin de garantir que leurs revenus ne servent à alimenter les conflits, mais plutôt qu'ils profitent aux communautés locales. C'est à ce prix qu'elles constitueraient un atout important pour un développement économique et social durable de nos États, plutôt qu'un facteur d'instabilité.

Par ailleurs, s'il est indéniable que de nombreux conflits en Afrique sont alimentés par la mauvaise gouvernance et le trafic des ressources naturelles, il convient également de souligner et de dénoncer avec force, l'implication d'acteurs extérieurs au continent, qui tirent profit de l'exploitation et du commerce illicite de ces ressources. Ces acteurs périphériques des conflits armés, qui compromettent le développement de notre continent, comme souligné à juste titre par la présidence bolivienne dans la note de cadrage (S/2018/901. annexe), sont en général des groupes armés ou des sociétés multinationales, des réseaux financiers internationaux ou des intérêts étrangers, dont les actions favorisent le déclenchement de conflits violents et la persistance de l'instabilité dans les régions riches en ressources naturelles.

Nous estimons qu'il est de la responsabilité du Conseil de prendre les mesures appropriées, conformément aux principes et aux objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies, afin de veiller à la préservation de la souveraineté des États dans la gestion de leurs ressources naturelles. Chaque État doit, en effet, de notre avis disposer du droit souverain de contrôler et d'exploiter ses ressources naturelles, conformément aux principes du droit international et de la bonne gouvernance. Le Conseil de sécurité doit également renforcer son rôle dans la lutte contre l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles dans les zones où elles contribuent au déclenchement et à la poursuite des conflits armés.

La présente séance d'information nous offre également l'occasion de souligner un autre défi majeur auquel notre continent est confronté, à savoir les flux financiers illicites en lien avec l'exploitation illégale et le commerce illicite des ressources naturelles. Ces flux illicites, en raison de leur ampleur, impactent négativement les programmes de développement et de gouvernance en cours sur le continent. En effet, selon certaines estimations, ces flux pourraient atteindre 50 milliards de dollars par an, soit environ le double de l'aide publique au développement reçue par l'Afrique. En réalité, les estimations pourraient ne pas refléter un phénomène de plus grande ampleur eu égard à l'absence de données précises sur toutes les transactions illicites actuelles sur le continent africain. En conséquence, il est impératif d'assurer une gestion efficace et transparente, ainsi qu'une répartition équitable des ressources naturelles, de manière à préserver l'intérêt du pays concerné et le bien-être de ses populations. L'équité, la transparence et la

responsabilité dans la gestion des ressources naturelles sont donc essentielles dans la prévention des conflits et la promotion du développement durable en Afrique.

Nous reconnaissons et saluons les efforts de la communauté internationale pour améliorer le cadre juridique international en matière d'exploitation et de commerce des ressources naturelles. Ces efforts ont abouti à l'établissement de normes pertinentes, par le biais d'instruments tels que le Processus de Kimberley et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Pour ce qui la concerne, l'Union africaine a adopté la Vision africaine des mines en février 2009, demandant notamment à la Commission de l'Union africaine d'intégrer la dimension paix et sécurité des ressources naturelles dans les mécanismes de prévention des conflits et d'alerte précoce, ainsi que les politiques et programmes de gestion des conflits et de rétablissement de la paix. Il importe également de souligner les travaux du Groupe de haut niveau de l'Union africaine, sous la présidence de S. E. M. Tabo Mbeki, ancien Président de l'Afrique du Sud, dont le rapport contenait des recommandations utiles sur le traitement de la question complexe des flux illicites de capitaux en provenance d'Afrique.

En dépit des efforts consentis, les résultats escomptés ne seront effectifs qu'au prix d'une coopération étroite avec des acteurs externes, y compris les multinationales impliquées dans l'exploitation des ressources naturelles. Garantir un meilleur contrôle des chaînes d'exploitation et de commercialisation et veiller à la reddition de compte pour les individus, groupes ou multinationales impliqués dans le commerce illicite des ressources naturelles nous paraissent également essentiels. Par ailleurs, il est plus que jamais nécessaire que les partenaires internationaux, les sociétés transnationales, le secteur privé, les organisations de la société civile et toutes les parties prenantes soutiennent la promotion de la transparence, de l'équité et d'une gouvernance des ressources naturelles orientée vers le développement. Il s'agit là d'une condition essentielle pour la prévention et la résolution des conflits sur le continent.

Le Conseil a utilisé divers outils pour traiter les liens entre les ressources naturelles et les conflits, notamment des sanctions relatives aux ressources naturelles, allant de l'embargo sur le diamant et le bois à l'interdiction d'exporter du charbon de bois, en passant par les mesures d'interdiction maritime visant les exportations illicites de pétrole. Le rapport produit

par Security Council Report est un excellent outil de recherche qui fournit une analyse utile de la conception et de la mise en œuvre de ces régimes de sanctions. Il urge que nous fassions le bilan des enseignements tirés de la mise en œuvre de ces mesures en vue de renforcer le rôle du Conseil dans la prévention et le règlement des conflits liés aux ressources naturelles.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de la présente séance et de l'initiative prise par la Bolivie de soulever la question cruciale des ressources naturelles et de leur lien avec les causes profondes des conflits. Je remercie également le Secrétaire général António Guterres de son important exposé.

En tant que pays riche en ressources naturelles, le Pérou sait qu'elles constituent un facteur crucial de sa croissance et de son développement. Toutefois, nous sommes également conscients que l'exploitation de ces ressources et l'accès à leurs marchés respectifs ont historiquement été des facteurs déterminants dans le déclenchement de conflits dans différentes parties du monde. Le fait que ces ressources peuvent soit engendrer la prospérité soit avoir des conséquences indésirables nous amène à réaffirmer qu'il est important de pouvoir compter sur des institutions inclusives et responsables, ainsi que sur l'état de droit, afin de prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et en promouvant le développement durable conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cela exige également un ordre fondé sur des règles garantissant la prévisibilité du commerce international et la stabilité des marchés financiers afin d'éviter les cycles d'expansion et de récession auxquels les pays exportateurs de matières premières sont particulièrement vulnérables et qui dégénèrent souvent en situations de conflit.

Il est clair que ces questions vont au-delà des compétences du Conseil. Néanmoins, nous pensons qu'il est important que cet organe reconnaisse et mette en évidence leur pertinence pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales afin qu'elles puissent être abordées sous un angle préventif et multidimensionnel, en mettant l'accent sur les causes profondes, comme le veut le concept de pérennisation de la paix.

Par exemple, à l'heure d'évaluer les effets que peuvent avoir les industries extractives, il est important de maintenir un dialogue ouvert entre l'État, le secteur privé et les communautés susceptibles d'être touchées par les projets de ce type. Nous considérons également qu'il est important que les industries extractives contribuent

au développement local en créant et en renforçant les capacités, en transférant des technologies, en offrant des possibilités d'emploi digne aux populations vivant dans les zones où elles opèrent, en accroissant le contenu local des biens et services produits et en veillant à l'inclusion économique, tout en respectant les modes de vie traditionnels.

Tous ces aspects, qui sont liés à la gestion durable des ressources naturelles, sont essentiels pour lutter efficacement contre la pauvreté et la vulnérabilité humaine et pour prévenir les perceptions de corruption et d'injustice qui sont ensuite exploitées par des acteurs souhaitant radicaliser les secteurs mécontents de la population. Dans de nombreux conflits contemporains, nous avons vu combien ces perceptions facilitent la création de milices, qui exercent un contrôle illégal sur les ressources naturelles. Cela débouche souvent sur des situations d'anarchie où de graves violations des droits de l'homme et des dégâts importants à l'environnement sont généralement observés.

Nous devons garder en particulier à l'esprit que ces dynamiques sont facilitées, voire exacerbées par les liens que les auteurs de l'exploitation illicite de ressources naturelles entretiennent souvent avec des organisations criminelles afin d'accéder aux marchés internationaux, de blanchir leurs gains illicitement acquis et de se procurer des armes. À la lumière de ce cercle vicieux, nous pensons que les comités des sanctions du Conseil doivent accorder une attention particulière aux réseaux de trafic illicite de ressources naturelles venant des pays touchés par des conflits, ainsi qu'aux flux illégaux correspondants, conformément à la déclaration du Président S/PRST/2007/22 de juin 2007.

Nous pensons également que les missions déployées sous mandat du Conseil de sécurité dans les pays riches en ressources naturelles peuvent aider les autorités nationales concernées à prévenir et combattre l'exploitation illégale de leurs ressources. Dans le même ordre d'idées, nous estimons que dans les pays en transition au sortir d'un conflit, la Commission de consolidation de la paix et les équipes de pays des Nations Unies doivent être en mesure d'aider les autorités nationales à renforcer les institutions nécessaires pour gérer leurs ressources de manière durable. Ces mesures sont pertinentes dans des pays, comme la République démocratique du Congo, dans lequel les membres du Conseil se sont récemment rendus. C'est un pays particulièrement riche en ressources naturelles, lesquelles, loin de promouvoir le développement, ont

donné lieu depuis l'époque coloniale à des cycles de violence et de conflit qui doivent prendre fin.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur cette importante question. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé et de sa participation à la séance d'aujourd'hui.

Le lien entre ressources naturelles et conflits est complexe, et les États-Unis partagent l'inquiétude selon laquelle, dans de nombreux cas – comme l'a noté le Secrétaire général – une mauvaise gestion des ressources naturelles par les gouvernements peut contribuer à la corruption, aux conflits et à la violence. Il est regrettable que la présente réunion d'information ait été délibérément conçue pour éluder la question d'une mauvaise gestion des ressources naturelles par un État. Malgré la prospérité et le développement social que peut engendrer le patrimoine naturel lorsqu'il est bien géré, nous voyons malheureusement beaucoup trop de pays dans lesquels les richesses en ressources naturelles ne conduisent pas à une amélioration des conditions de vie de leurs citoyens.

Les dangers – de fait, les menaces contre la paix et la sécurité – posés par une mauvaise gestion des ressources naturelles ne sont nulle part plus apparents qu'au Venezuela, où des millions de citoyens de ce pays jadis riche ont été précipités dans la pauvreté par la corruption vorace d'un régime kleptocratique. Au lieu de servir de source de richesse pour améliorer les moyens de subsistance des citoyens vénézuéliens, la compagnie pétrolière d'État Petróleos de Venezuela S.A. existe aujourd'hui essentiellement comme un vecteur de détournement de fonds et de pillage pour Maduro et ses proches. Cela a créé une situation de pénurie et d'instabilité économique qui est à l'origine de flux massifs de réfugiés. Avec son secteur pétrolier en déclin, le régime de Maduro se tourne vers une autre ressource précieuse à piller – les gisements d'or du Venezuela.

Dans les régions minières du Venezuela, l'exploitation minière illégale et non réglementée se traduit aujourd'hui par un déboisement rapide et la pollution, au mépris de l'environnement et des populations autochtones. Il ne fait aucun doute pour nous que les recettes de cette exploitation illicite finissent essentiellement dans les poches de Maduro et de ses proches. Les effets de la crise au Venezuela vont bien au-delà de ses frontières nationales, et la crise



humanitaire qu'elle a provoquée pèse sur l'ensemble de la région.

De même, en Iran, nous voyons les richesses en ressources naturelles détournées d'activités qui pourraient bénéficier à la population iranienne et utilisées pour enrichir les élites iraniennes et financer les activités iraniennes de déstabilisation à l'étranger. L'Iran a utilisé les recettes de son commerce d'hydrocarbures pour construire des missiles pouvant servir de vecteurs à des armes de destruction massive, intensifier la répression interne et financer le terrorisme et des activités de déstabilisation au Liban, en Syrie, au Yémen et en Iraq. C'est pourquoi nous travaillons avec les pays qui importent du pétrole brut iranien pour qu'ils réduisent considérablement leurs achats, et nous nous félicitons que de nombreux pays et sociétés prennent des mesures pour mettre fin à leurs importations.

Au Soudan du Sud, le Gouvernement utilise les ventes futures de pétrole en tant que garanties pour obtenir des prêts auprès de l'étranger, en violation de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé en 2015, et de l'accord de paix revitalisé, signé le mois dernier. L'argent est utilisé non pas pour nourrir la population, mais, une fois encore une fois, pour enrichir les élites et prolonger le conflit, y compris par le biais d'attaques contre des civils innocents.

Dans le cas du Venezuela, de l'Iran et du Soudan du Sud, les effets déstabilisateurs des ressources naturelles ne sont pas le résultat de l'activité de groupes armés externes, de sociétés multinationales extérieures ou d'intérêts étrangers; bien au contraire, c'est le résultat direct des décisions prises par les dirigeants de ces pays de se livrer à la corruption et/ou d'utiliser les recettes tirées de leurs ressources naturelles pour financer des activités de déstabilisation qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Il y a des mesures que nous pouvons prendre en tant que Conseil pour faire en sorte que les richesses en ressources naturelles se traduisent par une plus grande prospérité. Par exemple, les États-Unis appuient le Processus de Kimberley, une initiative internationale constructive, qui favorise la transparence dans le commerce des diamants et qui a contribué à une réduction sensible – de fait à l'élimination presque totale – du commerce des diamants du sang depuis sa création. Nous sommes favorables à une réforme sérieuse du processus de Kimberley pour assurer sa solidité et sa pertinence à long terme. Plus précisément, au cours de

la séance plénière de cette année, nous chercherons à obtenir une définition élargie des diamants du sang pour inclure les diamants liés à des conflits ou à la violence, quel qu'en soit l'auteur.

Enfin, les régimes de sanctions des Nations Unies demeurent un outil indispensable pour remédier aux effets déstabilisateurs du commerce des ressources illicites. En tant que membres de la communauté internationale, les États doivent faire davantage pour renforcer l'application des régimes de sanctions qui cherchent à éliminer le commerce des ressources naturelles alimentant les conflits. C'est en œuvrant, ensemble, à tarir ces flux et à appuyer les efforts collaboratifs visant à améliorer la supervision des ressources naturelles que nous pourrons, ensemble, contribuer à empêcher que les questions relatives aux ressources naturelles ne contribuent aux conflits.

**M<sup>me</sup> Gregoire van Haaren** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas tient à remercier sincèrement le Secrétaire général, M. António Guterres, de son exposé. Nous savons gré à la présidence bolivienne d'avoir convoqué la présente séance d'information sur une question critique que le Conseil n'a examinée qu'une fois depuis 2013 (voir S/PV.6982).

Au fil des décennies, nous avons constaté que le contrôle et l'exploitation des ressources naturelles et l'accès à celles-ci ont contribué à alimenter les conflits armés. Le Conseil et l'ONU peuvent prendre de nombreuses mesures pour s'attaquer au problème et promouvoir l'utilisation des ressources naturelles aux fins d'une paix durable. Qu'il me soit permis de mettre l'accent sur le rôle des ressources naturelles à trois phases du cycle du conflit, à savoir : dans le cadre de la prévention des conflits grâce à une évaluation adéquate des risques; durant un conflit, en privilégiant la transparence et la responsabilité; et au moment d'instaurer une paix durable.

Le Royaume des Pays-Bas demande avec constance qu'il soit procédé à des évaluations adéquates des risques et à des analyses appropriées de l'ensemble des causes profondes et des multiplicateurs de menace. C'est tout aussi important pour les ressources naturelles que pour les changements climatiques et le stress hydrique. Les militants et les communautés concernées en République démocratique du Congo ont appelé l'attention sur les liens qui unissent la richesse minière de ce pays et ses conflits armés prolongés. Il est important que ces appels parviennent jusqu'au Conseil de sécurité et à la Commission de consolidation de la paix et que nos

actions futures reposent sur des évaluations et analyses adéquates des risques. Nous félicitons le Secrétaire général des efforts qu'il déploie dans ce domaine et attendons avec intérêt que le Secrétariat nous fournisse davantage d'informations lors de la réunion sur l'eau et la paix et la sécurité qui sera organisée selon la formule Arria dans le courant du mois. Nous devons veiller à établir des mandats intégrant les spécificités de chaque conflit, la problématique hommes-femmes et les questions climatiques, et prenant en considération la disponibilité, l'extraction et la gouvernance des ressources naturelles.

En ce qui concerne mon deuxième point, la responsabilité et la transparence, les ressources naturelles sont un concept large, et ce serait une erreur que de se concentrer exclusivement sur les industries extractives. Plusieurs enseignements ont été tirés en matière de responsabilité et de transparence. À l'instar du Secrétaire général, je voudrais évoquer le Processus de Kimberley. L'approche multipartite du Processus de Kimberley a permis de restreindre le commerce des diamants du sang. Elle facilite la coopération entre les gouvernements, le secteur privé, les producteurs de diamants bruts, les négociants, les organes de surveillance et les organisations non gouvernementales.

Le Guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme jettent les fondements d'une collaboration avec le secteur privé qui permettra de veiller à ce qu'il soit dûment remédié aux violations des droits de l'homme et à la corruption, par exemple, dans les régions de conflit et à haut risque. Nous espérons que toutes les entreprises honoreront leur devoir de diligence pour contribuer à un approvisionnement et une production responsables. L'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles demeurent des causes profondes de violence dans les conflits en cours, notamment en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Soudan du Sud, en Somalie et en Libye. En conséquence, les gouvernements aussi doivent impérativement jouer leur rôle. Ils doivent décider de démanteler les économies de la guerre et de la prédation dans lesquelles le commerce des ressources naturelles sert à financer les intérêts d'une minorité plutôt que ceux de la majorité. Mettre fin au conflit et démanteler ces réseaux s'accompagne d'avantages qui doivent être considérés comme plus importants que

ceux qui résultent de l'exploitation, à des fins lucratives, des réseaux de trafiquants d'ivoire, de contrebandiers d'or et de diamants et de négociants en minéraux. Nous devons modifier le rapport coûts-avantages. Dans un tel contexte, que peut faire le Conseil? Il peut agir aux fins de démanteler ces réseaux. Des moyens tels que l'établissement de rapports adéquats et l'exercice de pressions politiques doivent être utilisés.

Le commerce illégal des ressources naturelles doit être un motif de sanctions, car les revenus tirés de l'exploitation et du commerce illégaux de ressources naturelles servent à déstabiliser des pays. Toutefois, une volonté politique est absolument nécessaire pour y parvenir. Le Conseil doit également continuer d'évaluer et d'exploiter l'expérience des opérations de maintien de la paix telles que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, qui jouent toutes deux un rôle dans la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Les ressources naturelles sont indispensables à l'instauration d'une paix durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme de pérennisation de la paix mettent en exergue l'importance d'adopter une approche intégrée et de créer des sociétés plus inclusives. Les gouvernements doivent prendre leurs responsabilités, être équipés pour combattre le commerce illicite et le trafic des ressources naturelles, et être en mesure de gérer leurs industries connexes. Si les gouvernements n'assument pas leurs responsabilités, alors le Conseil a la responsabilité d'agir. Nous savons que la mise en place d'un approvisionnement et d'un commerce responsables en matière de ressources naturelles contribue à la création d'emplois décents et, en définitive, à la croissance socioéconomique.

Enfin, lorsqu'on examine le rôle des ressources naturelles dans les conflits, il est impératif de se pencher sur tous les stades du cycle du conflit. Nous appelons le Conseil à demander des évaluations et des analyses des risques appropriées; à exhorter les États Membres à coopérer avec toutes les parties prenantes concernées pour traiter cette question; à assumer sa responsabilité d'agir, le cas échéant, pour combattre cette menace; et à recourir aux outils dont il dispose pour continuer à mettre en place une paix durable.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, je vous sais gré, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie le

Secrétaire général, M. António Guterres, de sa présence et de son exposé très utile. Nous espérons vivement que nos délibérations de ce jour nous sensibiliseront davantage au lien entre ressources naturelles et conflits. La note de cadrage (S/2018/901, annexe) jette la lumière sur le lien étroit qui les unit et que le Conseil de sécurité a examiné par deux fois (voir S/PV.5705 et S/PV.6982). Néanmoins, nous ne nous sommes que rarement réunis pour discuter de cette question et parvenir à la compréhension et aux solutions nécessaires, ce qui montre bien que le Conseil ne se rend pas compte du danger qu'elle représente ou de la menace qu'elle fait peser sur ceux qui en subissent les conséquences.

Les conflits qui découlent de différends relatifs aux ressources naturelles ne se limitent plus à opposer des États souverains, comme c'était le cas avant et pendant la guerre froide. Au fil des 30 dernières années, nous avons été témoins de nombreuses guerres civiles, principalement dans les pays en développement. Ces conflits semblent être de nature politique, mais leurs causes profondes sont économiques et sociales. Ils ont eu des conséquences catastrophiques, et le Conseil de sécurité s'efforce depuis de nombreuses années de régler ces conflits, même si certains d'entre eux persistent.

Depuis l'adoption de la résolution 1265 (1999) et de la déclaration présidentielle S/PRST/2007/22 sur cette question, le Conseil de sécurité est parvenu à identifier plusieurs facteurs fondamentaux censés contribuer à limiter ce phénomène et à y remédier. Je citerai les plus importants : premièrement, le fait de renforcer le rôle des contingents de maintien de la paix en exécutant des mandats adaptés pour permettre aux opérations de maintien de la paix d'aider les gouvernements concernés à prévenir l'exploitation illicite des ressources naturelles; deuxièmement, le fait d'appuyer les initiatives régionales visant à limiter les dangers liés à l'exploitation des ressources naturelles, comme le Protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs, l'Initiative pour la transparence des industries extractives, et le Processus de Kimberley de 2000, sur les diamants du sang, qui a été un modèle de coopération; et troisièmement, le renforcement des régimes de sanctions du Conseil, lequel doit adopter des mandats explicites, assortis de cahiers des charges précis pour ses groupes d'experts et équipes de surveillance, afin de prévenir le trafic et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Néanmoins, la diplomatie préventive fondée sur le dialogue et la médiation, ainsi que l'arbitrage, restent le meilleur moyen de prévenir les conflits, notamment ceux

qui portent sur des revendications liées aux ressources naturelles.

Mon pays a la chance de disposer de ressources naturelles, et nous avons bien conscience qu'elles peuvent être à la source de conflits. Nous avons été les témoins directs des conséquences catastrophiques de l'occupation désastreuse de 1990 sur le Koweït et sur les pays du monde. Les ressources naturelles ne sont pas à elles seules la seule cause des conflits et des guerres civiles. L'exploitation appropriée des ressources naturelles pourrait être le moyen le plus important pour les sociétés et les pays de se relever dans la période d'après-conflit, menant ainsi à la reconstruction et au développement.

L'histoire regorge d'exemples de conflits armés et de guerres civiles résultant de l'exploitation légale et illégale des ressources naturelles, qui les ont alimentés et ont justifié leur prolongation. Il arrive souvent que l'exploitation des ressources naturelles soit la principale cause de ces conflits et que des guerres éclatent à nouveau. Les ressources naturelles sont une bénédiction divine à préserver, mais elles peuvent être utilisées comme armes de guerre avec de graves conséquences pour l'environnement, l'économie et la santé publique aux niveaux local et régional.

Nous avons tiré les leçons de la catastrophe environnementale qui a résulté de l'incendie par les forces d'occupation iraqiennes de plus de 1000 puits de pétrole koweïtiens. C'est là un exemple de mauvaise utilisation des ressources naturelles et de l'environnement pendant un conflit armé. L'État du Koweït estime que ces ressources et l'environnement ne doivent pas être utilisés pendant un conflit armé. C'est pourquoi nous avons proposé un projet de résolution, qui a ensuite été adopté par l'Assemblée générale (résolution 56/4), pour la célébration annuelle de la Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé le 6 novembre. Le Koweït demandera également la tenue d'une réunion selon la formule Arria le 7 novembre afin de prévenir l'utilisation de l'environnement dans les conflits armés et de renforcer le cadre juridique international à cet égard.

La pauvreté, la faim, l'inégalité et l'absence de bonne gouvernance sont parmi les raisons les plus importantes du déclenchement des conflits, comme l'indiquent les rapports des Nations Unies. Nous devons nous pencher sur les facteurs communs qui sont à l'origine des tensions et des conflits. Il y a trois indicateurs économiques que nous devrions prendre en considération : premièrement, le niveau de revenu par habitant; deuxièmement, le taux

de croissance économique; et troisièmement, la structure de l'économie.

Il existe des principes fondamentaux pour bâtir un État stable. Il est important de mettre en œuvre les objectifs du développement durable conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous devons renforcer nos capacités nationales et gérer efficacement nos économies, en utilisant des stratégies globales pour lutter contre la corruption, mettre en place des institutions, renforcer l'état de droit et diversifier l'économie. L'ONU peut aider les États et établir des partenariats avec eux à cet égard.

Enfin, nous tenons à souligner que chaque État a le droit souverain et véritable de contrôler et d'exploiter ses propres ressources naturelles conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Il est clair que les ressources naturelles, si elles sont bien utilisées, peuvent être un facteur fondamental de croissance économique à long terme et de développement durable. L'État du Koweït estime que les ressources naturelles sont une bénédiction divine pour de nombreux États. Elles doivent être le moteur du développement durable, de la prospérité des pays et du bien-être de leur population. La gestion des ressources naturelles d'une manière légale, transparente et durable au niveau national est une priorité pour le Koweït. Nous préservons nos ressources naturelles et les exploitons comme il se doit, tout en préservant la sécurité de notre État et de son économie nationale conformément à la Constitution.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son exposé instructif, son analyse de qualité et, comme toujours, son approche axée sur l'action. Nous remercions la présidence bolivienne d'avoir fourni encore une fois une importante occasion de débattre des causes profondes entraînant ou susceptibles d'entraîner des conflits. Pour que le Conseil soit efficace dans son rôle de prévention et de pérennisation de la paix, il est essentiel que nous comprenions mieux les causes profondes des conflits et que nous nous y attaquions. Les causes profondes sont différentes selon le contexte. Elles peuvent inclure les violations et atteintes aux droits de l'homme, l'inégalité entre les sexes, la pauvreté et une mauvaise gouvernance, et très souvent elles sont une combinaison de plusieurs ou de l'ensemble de ces facteurs.

En juillet, la Suède a organisé un débat public au Conseil sur les risques pour la sécurité liés au climat, en mettant l'accent sur le climat en tant que facteur de conflit (voir S/PV.8307). Ce thème est étroitement lié à

la question dont nous débattons aujourd'hui, et l'une des conclusions tirées à l'époque portait sur la nécessité pour l'ONU de mieux comprendre et analyser ces risques. On peut en dire autant du sujet que nous abordons aujourd'hui. Nous nous félicitons également de la tenue prochaine de la réunion organisée selon la formule Arria sur l'eau et la sécurité, toutes ces démarches ayant pour but d'améliorer nos résultats en matière de prévention des conflits.

Les ressources naturelles sont manifestement un facteur de conflit dans de nombreux contextes. Bien que des ressources telles que le pétrole, le gaz naturel et les minéraux puissent procurer des avantages importants aux populations et améliorer les résultats en matière de développement, elles peuvent aussi alimenter l'instabilité et la violence. L'étude publiée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale sous le titre « Chemins pour la paix : Approches inclusives pour la prévention des conflits violents » suggère que 40 à 60% des conflits armés internes des 60 dernières années ont été déclenchés, financés ou soutenus par les ressources naturelles. Lors de la récente visite du Conseil en République démocratique du Congo, comme l'a mentionné mon collègue péruvien, nous avons pu constater par nous-mêmes combien la richesse des ressources naturelles qui s'y trouvent ne s'est pas encore traduite par un accroissement de la prospérité et de la stabilité pour la population dans les régions où se trouvent la plupart de ces richesses. Au Libéria, des différends liés au régime foncier sont depuis longtemps l'une des principales causes de conflit. La formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, que je préside, a par conséquent commencé à axer ses travaux sur la gestion des ressources naturelles.

Le système des Nations Unies a un rôle extrêmement important à jouer pour faire en sorte que les ressources naturelles ne soient plus une source de conflits potentiels, mais un bien commun pour le développement, la stabilité et la prospérité. Nous apprécions à leur juste valeur les différentes actions lancées par le Secrétaire général, telles que décrites ce matin, notamment l'amélioration de l'analyse et de la coopération au sein du système, l'appui à la coopération et aux initiatives régionales, le renforcement de la médiation, notamment en matière d'hydro-diplomatie, le renforcement des capacités des pays, l'examen des liens entre les droits fonciers et les conflits et, bien entendu, l'autonomisation générale des femmes, notamment au niveau local. Aujourd'hui, je voudrais souligner trois domaines qui peuvent aider à exploiter les possibilités et les avantages des ressources

naturelles, tout en atténuant les risques qu'elles deviennent un facteur de conflit.

Premièrement, je parlerai du renforcement de la gouvernance et des institutions nationales. Les ressources naturelles sont plus susceptibles d'être une source de conflit lorsqu'il existe un vide sur le plan de la sécurité publique et de la gouvernance. Il est donc essentiel d'avoir des institutions qui fonctionnent pour protéger les intérêts nationaux, faire respecter les cadres juridiques et demander des comptes à ceux qui agissent en dehors du cadre légal. Des stratégies nationales démocratiques et transparentes sur la manière dont les ressources naturelles sont extraites et utilisées constituent un élément tout aussi important. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme l'Ambassadeur du Koweït vient de le mentionner, devrait être le point de départ logique à cet égard. Conformément à l'objectif de développement durable 16, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous devraient être mises en place à tous les niveaux. Il s'agit notamment d'autorités fiscales et d'audit capables d'élaborer des politiques budgétaires et des systèmes solides et fiables pour la gestion des finances publiques.

Deuxièmement, je passerai à la lutte contre la criminalité organisée. La criminalité organisée liée aux ressources naturelles, comme par exemple la contrebande de carburant et l'exploitation minière illicite, est devenue la principale source de revenus des groupes armés non étatiques et des organisations terroristes internationales. Ces activités favorisent par ailleurs la corruption, à laquelle elles sont souvent associées, et elles sapent les institutions et la confiance dans les autorités, ce qui alimente la violence et l'extrémisme violent. Il faut donc s'attaquer énergiquement aux réseaux de criminalité organisée, notamment en améliorant les enquêtes et l'analyse de leurs liens avec les industries extractives. Il est recommandé de coopérer au niveau international et d'utiliser pleinement les outils proposés par l'ONU.

Troisièmement, j'évoquerai le rôle important de la responsabilité des entreprises. Le secteur privé a l'importante responsabilité de veiller à ce que les activités des entreprises soient durables et n'aient pas d'impact négatif sur la dynamique des conflits et les droits de l'homme. À cette fin, les entreprises doivent intégrer des modèles de responsabilité sociale dans leurs activités de base. Cela exige un dialogue avec les gouvernements hôtes et la société civile, y compris les communautés locales.

Les pays africains sont en train de prendre l'initiative pour améliorer les modèles de propriété pour les industries

extractives afin qu'ils profitent plus à leurs communautés et à leurs citoyens. Notre collègue de Côte d'Ivoire vient d'évoquer certaines des initiatives de l'Union africaine. La transparence est essentielle à ces efforts. Une meilleure compréhension des courants financiers est nécessaire, et les banques ont une responsabilité particulière à cet égard, notamment au niveau international. À cet égard, il faut appuyer l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources. Il faut également encourager les gouvernements à élaborer des plans d'action nationaux pour les entreprises et les droits de l'homme. Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et le Pacte mondial devraient servir de base à ces efforts.

Comme c'est le cas pour bon nombre des causes profondes des conflits, les défis liés aux ressources naturelles ne reconnaissent pas les frontières. Ils exigent donc une réponse nationale, régionale et internationale. Le système des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales et partenaires bilatéraux, peuvent aider les pays à tirer parti des avantages des ressources naturelles et à passer d'une économie axée sur les conflits, non structurée et non protégée, à une économie structurée transparente capable de créer des emplois décents et de fournir des services sociaux comme l'enseignement et la santé.

Pour sa part, le Conseil de sécurité doit mieux évaluer les causes profondes des conflits et adopter une approche plus globale pour les régler. Il s'agit notamment d'évaluer et de traiter la question des ressources naturelles, ainsi que d'autres causes profondes, d'une manière plus structurée et proactive. Pour ce faire, ce dont le Conseil a avant tout besoin, c'est que les rapports réguliers du Secrétariat comprennent une analyse plus intégrée des facteurs de conflit. L'analyse comparative entre les sexes est un aspect essentiel, car les femmes sont des acteurs importants dans la lutte contre les facteurs et les causes profondes des conflits. Mais le Conseil doit également donner suite à ces informations par des mesures concrètes. Lorsqu'il y a lieu, les missions de maintien de la paix doivent être mandatées et dotées des ressources appropriées à cet effet afin de mieux gérer ces facteurs de conflit, en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les autres acteurs concernés. Des mesures ciblées, y compris des sanctions à l'encontre des individus et des entités – ou même de certains biens – qui contribuent à alimenter les conflits par le commerce illicite, devraient également être envisagées.

La Commission de consolidation de la paix, avec son vaste ordre du jour et son large éventail de parties prenantes, est bien placée pour compléter les efforts déployés par le Conseil pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment la question des ressources naturelles, et y contribuer. La Commission peut également adopter une approche régionale, ce qui est souvent nécessaire lorsqu'il s'agit de ces défis sans frontières. Des acteurs tels que la Banque mondiale, la société civile et, bien entendu, le secteur privé peuvent et doivent être invités à des débats qui fournissent au Conseil de sécurité des recommandations sur les mesures à prendre.

Enfin, nous appuyons pleinement la vision du Secrétaire général qui consiste à placer la prévention des conflits et le maintien de la paix au centre de nos activités. S'attaquer efficacement aux causes profondes des conflits, notamment en améliorant la gestion transparente des ressources naturelles au profit des populations, est un élément crucial de cette vision.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général d'avoir participé personnellement à notre séance d'aujourd'hui, et de son exposé instructif sur la question.

Les aspects que la présidence bolivienne a abordés aujourd'hui concernant la question de la souveraineté des États sur leurs ressources naturelles sont extrêmement importants et se manifestent dans de nombreux conflits régionaux actuels, comme cela a été noté à juste titre. Strictement parlant, cependant, ces questions dépassent le cadre des attributions du Conseil de sécurité et relèvent des mandats du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. À cet égard, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont réaffirmé que

« chaque État détient et exerce librement une souveraineté entière et permanente sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques ».

Sur la base de ce principe, la lutte contre les activités illégales dans les industries extractives relève avant tout à la fois de la prérogative et de la responsabilité des gouvernements des pays qui possèdent ces ressources. À cet égard, la priorité est d'aider les États vulnérables à renforcer leurs institutions publiques et à appliquer des modèles de gestion durable de l'environnement

dans l'intérêt du développement socioéconomique et du commerce.

La résolution 1625 (2005) et la déclaration présidentielle S/PRST/2007/22 définissent les paramètres de la poursuite des travaux visant à empêcher l'exploitation illégale des ressources naturelles pour alimenter les conflits armés. Toutefois, à notre avis, la tâche du Conseil à cet égard n'est pas de mener des discussions générales, mais de veiller au strict respect des principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures de certains pays et régions. Nous considérons qu'il est inacceptable de politiser ces questions en leur attribuant artificiellement le statut de générateurs de conflits et en créant ainsi une base pour des crises potentielles ou en aggravant celles qui existent. Nous voyons de nombreux exemples de la manière dont les ressources naturelles peuvent devenir l'objet de la concurrence, y compris sous la forme d'affrontements armés à l'intérieur des États et entre eux. En règle générale, nous voyons ce genre de problème dans les pays où le gouvernement n'exerce qu'un faible contrôle sur les ressources minérales nationales. Toutefois, les conflits armés, qu'ils soient nationaux ou internationaux, peuvent exacerber les problèmes liés à leur exploitation illégale, mais nous tenons à souligner que ces affrontements ne sont pas causés par les ressources naturelles elles-mêmes, mais par des agressions commises par diverses forces, et souvent des acteurs extérieurs.

Dans de tels cas, ce que nous pouvons appeler « les mines à retardement » posées à l'époque coloniale jouent un rôle négatif important. Les anciennes puissances impériales ont également eu recours, pendant la guerre froide, à des stratagèmes conçus en ces temps lointains pour piller les territoires sous leur contrôle. Et à notre époque, derrière les parties adverses aux conflits, nous trouvons des acteurs extérieurs à la région ou des entreprises mondiales, tandis que les slogans bruyants sur la lutte pour les valeurs démocratiques ne sont qu'une feuille de vigne pour dissimuler les efforts commerciaux visant à s'approprier la richesse naturelle d'un pays.

Nous pensons que la bonne façon de discuter de ce sujet est en relation avec les situations dans des pays et des régions spécifiques. Par exemple, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, riche en réserves de pétrole et de gaz, a toujours été un domaine dans lequel les grands États n'ont cessé d'être en concurrence. La question de l'énergie a été un facteur important au début de la période de chocs que l'on a appelée prématurément le printemps arabe. Les crises actuelles en Syrie et en

Libye illustrent clairement le lien croissant entre la sécurité et la concurrence mondiale pour les ressources. La prétendue coalition internationale, qui opère sur des terres syriennes sans invitation du Gouvernement national et sans l'aval du Conseil de sécurité, a occupé le territoire situé à l'est de l'Euphrate, où se trouvent des gisements de pétrole et de gaz, et a établi avec ses structures clientes ce qui est essentiellement une extraction parallèle des hydrocarbures. Une politique visant à renforcer cet état de fait, violant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, est menée sous nos yeux.

Après les actes d'agression contre la Libye en 2011, le pays est devenu un tremplin pour la lutte que mènent les acteurs extérieurs pour ses riches ressources naturelles, et c'est encore aujourd'hui un État fragmenté, malgré tous les efforts des Nations Unies pour mettre en œuvre un modèle de règlement politique basé sur l'unité du pays et ses institutions publiques. Nous aimerions vraiment que la richesse nationale de la Libye serve les intérêts des Libyens ordinaires, et non des sociétés étrangères. Et nous n'avons pas besoin de chercher très loin pour trouver d'autres exemples au Moyen-Orient, où nous avons la déstabilisation de l'Iraq due à une invasion étrangère en 2003, ainsi que la guerre au Yémen. Dans ces deux cas, cependant, ce sont les forces terroristes qui, à différents moments, ont eu accès à leurs ressources naturelles et ont utilisé les hydrocarbures principalement pour alimenter leurs activités destructrices.

L'une des raisons de la persistance des turbulences dans l'est de la République démocratique du Congo est l'exploitation et l'exportation illégales de ressources naturelles – dans l'intérêt des grandes sociétés transnationales – que dirigent les groupes armés illégaux pour financer leurs activités. La suppression de ce type d'activité contribuerait à créer les conditions d'une stabilisation de la situation dans le pays et aiderait à son développement.

La question du partage des recettes provenant du pétrole et d'autres ressources minérales est un facteur important dans les tendances centrifuges de la Somalie et a été un obstacle à l'achèvement de la fédéralisation du pays. L'accord signé en juin 2018 entre Mogadiscio et les États fédérés sur les droits de propriété, de gestion et de partage des revenus tirés de l'extraction des ressources minérales est une réalisation importante. Cependant, des doutes persistent quant à la volonté des parties d'honorer ces accords.

Les problèmes que pose le contrôle des ressources naturelles en ce qui concerne la délimitation des

frontières maritimes et terrestres peuvent devenir une source de conflits interétatiques, et il existe de nombreux exemples en Afrique. Un exemple est la situation liée à la propriété d'importants gisements de pétrole et de gaz dans les régions côtières du golfe de Guinée. Un autre exemple est la non-reconnaissance des frontières existantes par de nombreuses tribus dans la région sahélo-saharienne, qui ont pris les armes pour défendre leur droit d'accès aux ressources naturelles. La situation au Soudan du Sud est un autre exemple clair de la manière dont les acteurs intérieurs et extérieurs tentent sans vergogne d'utiliser les ressources naturelles du pays pour s'enrichir.

Les activités de plusieurs États et de plusieurs entreprises transnationales qui cherchent à accéder aux ressources des pays de la région constituent un important facteur déstabilisateur dans un certain nombre de pays d'Amérique latine. Malheureusement, la situation n'a guère évolué au XXI<sup>e</sup> siècle, et les situations au Venezuela et au Nicaragua en sont une preuve flagrante.

Nous estimons qu'il est à la fois dangereux et irréfléchi d'imputer tous les problèmes des pays riches en ressources naturelles et qui sont ouvertement soumis à l'ingérence et aux pressions étrangères, notamment par le biais de sanctions, à la mauvaise gestion de ces ressources. De là, il n'y a qu'un pas vers une intervention militaire directe. L'histoire regorge d'exemples bruts à ce propos, mais nombreux sont ceux qui ne veulent pas prendre ces enseignements au sérieux.

La Fédération de Russie a toujours promu l'importance du strict respect du droit souverain des États à gérer leurs ressources naturelles. Les partenariats pour leur développement doivent être mutuellement bénéfiques et basés sur le respect inconditionnel de la souveraineté du pays hôte. Ceux qui prétendent jouer un rôle pacifique et amical ne doivent pas avoir de desseins cachés ou chercher à profiter des problèmes des autres pour servir leurs intérêts mercenaires et personnels.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son exposé. Je remercie également la présidence bolivienne d'avoir convoqué cette importante séance.

Les ressources naturelles constituent la base matérielle de la survie humaine et du développement et sont un facteur important de paix et de développement pour tous les pays. L'exploitation illicite et le trafic des ressources naturelles, ainsi que leur détournement et leur distribution inéquitable, peuvent jouer un rôle

clef en déclenchant et alimentant des conflits et en compromettant la paix. Les menaces à la sécurité telles que les guerres, les conflits et le terrorisme sont toutes ancrées dans la pauvreté et le sous-développement, et le développement doit permettre d'y remédier.

Pour régler le problème des conflits causés par le détournement des ressources, nous devons aider les pays concernés à tirer pleinement profit de leurs ressources naturelles et faciliter leur industrialisation et leur diversification économique, et ce pour leur permettre de suivre leur propre cheminement sur la voie du développement durable en fonction de leurs conditions particulières. Je vais souligner les points suivants.

Premièrement, la communauté internationale doit respecter la souveraineté irrévocable des États sur les ressources naturelles qui se trouvent sur leurs territoires, qui est indiscutable. La protection, l'exploitation et la gestion des ressources naturelles représentent un droit souverain et une obligation. C'est au gouvernement et au peuple de chaque État qu'il revient de décider librement de la manière dont leurs ressources naturelles seront exploitées, développées et utilisées. Les pays en situation de conflit doivent accorder une plus grande attention à l'utilisation et à la bonne gestion de leurs ressources, empêcher que leur exploitation illicite et leur détournement ne provoquent et n'alimentent des conflits armés, utiliser leurs ressources abondantes pour promouvoir le développement et permettre aux citoyens de récolter les dividendes de leurs ressources. En exploitant les ressources naturelles, les entreprises multinationales et le secteur privé doivent respecter le contrôle du processus par les pays hôtes, s'acquitter honnêtement de leurs responsabilités sociales et réinvestir dans les communautés locales.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit continuer de jouer un rôle constructif à cet égard, conformément à ses propres responsabilités et à ses pouvoirs. Étant donné qu'il a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit s'appuyer davantage sur des moyens tels que les bons offices et la médiation, mettre l'accent sur la prévention et le règlement des conflits et s'acquitter efficacement de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les sanctions imposées par le Conseil ne sont pas une fin en soi et doivent être minutieusement ciblées pour avoir un impact précis sur les organisations qui se livrent à l'extraction illicite, tout en réduisant au minimum les

effets de ces sanctions sur l'exploitation normale faite par les pays concernés.

Troisièmement, les entités compétentes des Nations Unies doivent améliorer leur coordination et œuvrer de concert pour aider les pays touchés par des conflits à améliorer la gestion de leurs ressources. Lorsqu'elle élabore une stratégie globale de consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix doit mettre davantage l'accent sur la gestion des ressources naturelles durant la phase de reconstruction postconflictuelle. Les missions de terrain et les organismes de développement des Nations Unies doivent mettre leurs ressources en commun et créer des synergies pour aider les pays en situation de conflit à renforcer leur capacité à exploiter leurs propres ressources naturelles. L'ONU peut fournir une assistance pour l'extraction, le transport et la gestion judicieux des ressources naturelles à la demande des pays concernés, et elle doit promouvoir l'utilisation des ressources naturelles aux fins du développement durable et de la stabilité sociale dans tous les pays.

Quatrièmement, les organisations régionales et les mécanismes pertinents doivent jouer un rôle actif dans ce domaine. Au cours des dernières années, l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales ont joué un rôle important en encourageant la coopération entre les pays africains pour renforcer leur capacité à élaborer une stratégie globale de gestion de leurs ressources naturelles. Les mécanismes tels que le Processus de Kimberley jouent un rôle crucial dans la lutte contre le commerce illicite de ressources naturelles et doivent être encouragés à renforcer les efforts de l'ONU et de ses États Membres, et ils doivent continuer de contribuer à l'examen de la question des ressources naturelles et à la bonne utilisation de ces ressources.

La Chine est déterminée à défendre et consolider la paix mondiale sur la base des principes d'égalité, d'avantages mutuels et de coopération mutuellement bénéfique. Elle aide activement d'autres pays à développer, utiliser et gérer leurs ressources naturelles. Elle attache une grande importance à un développement économique, social et environnemental coordonné, car celui-ci aide les pays concernés à réaliser le développement durable et permet aux communautés locales de bénéficier de ces initiatives. Nous collaborerons avec les pays du monde entier pour bâtir l'avenir commun de l'humanité et mettre à profit le rôle positif des ressources naturelles afin de maintenir la paix internationale et de promouvoir le développement commun. Cela permettra aux pays touchés par des



conflits de vaincre la malédiction liée à leurs ressources dans les plus brefs délais, d'investir leurs ressources naturelles dans la recherche du bonheur de leurs peuples et de contribuer à la paix et au développement mondiaux.

**Mme Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : En premier lieu, la Pologne tient à remercier le Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui. Nous remercions également la présidence d'avoir appelé l'attention sur la question des ressources naturelles dans le contexte des délibérations du Conseil sur les causes profondes des conflits.

Si les ressources naturelles en elles-mêmes ne provoquent pas de guerres, la concurrence pour l'accès, le contrôle, l'exploitation illégale et le trafic de ces ressources font partie des facteurs de conflits armés et jouent un rôle dans les situations de sortie de conflit. D'un autre côté, nous ne devons pas oublier que les ressources naturelles peuvent également constituer des encouragements dans le cadre des processus de consolidation de la paix. Je vais commencer par faire quelques observations d'ordre général.

Nous constatons avec beaucoup d'inquiétude que l'accès aux ressources naturelles et le contrôle de ces ressources font désormais partie des causes profondes de conflits dans de nombreuses régions du monde. Cela est vrai en particulier dans les pays qui possèdent de riches gisements de pétrole, de gaz, d'or, de diamants et d'autres minéraux. En dépit de leur potentiel de développement social et économique, ces pays sont confrontés à la pauvreté, au chômage, aux épidémies et à la violence. L'absence de contrôle aux frontières et la mauvaise qualité des infrastructures sont d'autres facteurs qui aggravent la situation. En outre, bien souvent, ces pays ne semblent pas se soucier des conséquences négatives de leurs actions sur l'environnement. Il ne fait aucun doute que l'exploitation extensive des ressources naturelles a des incidences négatives. La communauté internationale ne doit pas garder le silence lorsque l'environnement est détruit, lorsque les droits de l'homme sont violés et lorsque la croissance économique et le développement durable d'un pays sont entravés. Il est inadmissible de soutenir des régimes autoritaires qui servent les intérêts de groupes armés ou d'entreprises qui tirent profit de cette industrie lucrative.

Quand nous parlons du rôle des ressources naturelles dans le programme de paix et de sécurité, nous devons tenir compte du caractère complexe de cette question et de ses liens avec de nombreux autres aspects. À notre avis, le débat du Conseil doit être bien ciblé.

Le respect du droit international doit être une source d'inspiration et un point de départ pour poursuivre le débat sur le rôle du Conseil de sécurité. Cela étant dit, je voudrais souligner l'importance fondamentale du droit international, en particulier des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du principe de la souveraineté des États pour une approche efficace de la question du contrôle, de l'exploitation illégale des ressources naturelles et de l'accès à ces ressources. Nous disposons de plusieurs instruments internationaux au sein du système des Nations Unies et du Conseil en particulier. Nous devons prendre en compte toute la gamme des instruments de développement, de commerce, de sécurité et de diplomatie.

Je tiens à souligner l'importance capitale que revêtent la transparence, la bonne gouvernance, l'état de droit et la coopération si nous voulons assumer notre responsabilité que nous partageons avec un large éventail d'acteurs, notamment les organisations régionales. Certes, c'est aux gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité de contrôler l'utilisation des ressources naturelles, mais le secteur privé a aussi un rôle essentiel à jouer. À cet égard, je voudrais attirer l'attention sur le Système de certification du Processus de Kimberley, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en tant qu'exemples de normes mondiales et de bonnes pratiques pour prévenir les abus.

S'agissant du Conseil de sécurité, je voudrais souligner la nécessité d'adopter une approche globale et innovante, car la question des ressources naturelles et des conflits ne concerne pas seulement les gouvernements, mais aussi les entreprises privées et les groupes armés. Une approche inclusive s'impose pour associer la société civile et les communautés locales aux efforts déployés pour s'attaquer à ce problème. Les missions et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que les groupes d'experts et les régimes de sanctions du Conseil de sécurité offrent toute une gamme de mécanismes et

« peuvent jouer un rôle pour aider les gouvernements concernés, dans le respect intégral de la souveraineté qu'ils exercent sur leurs ressources naturelles, à faire en sorte que l'exploitation illégale de ces ressources ne vienne pas alimenter encore le conflit. » (*voir S/PRST/2007/22, p.2*)

Pour terminer, même si les changements climatiques, l'environnement et la pénurie d'eau ne sont pas au centre du débat d'aujourd'hui, ils jouent un rôle essentiel dans notre programme de paix et de sécurité. Aujourd'hui plus que jamais, le Conseil doit prendre en considération ces questions, car nous constatons que dans de nombreuses régions du monde, les changements climatiques et les aspects environnementaux aggravent les risques de conflits et exacerbent les tensions aux niveaux local et régional. Nous sommes prêts à poursuivre le débat sur ces questions au sein du Conseil.

**M. Delattre** (France) : Je tiens avant tout à remercier la présidence bolivienne pour l'organisation de ce débat sur un thème que nous jugeons essentiel, comme je souhaite remercier le Secrétaire général pour son propos qui donne un cadre très éclairant à nos discussions.

Parler des ressources naturelles, c'est parler des ressources extractives, notamment les énergies fossiles et les minerais. Mais c'est aussi parler de la qualité des sols, de la biodiversité et de l'eau, autant de ressources vitales qui sont affectées par le changement climatique. La gestion raisonnée des ressources naturelles peut et doit être un facteur de développement économique. Mais encore trop souvent, la lutte pour se les accaparer contribue à déclencher, amplifier ou pérenniser des conflits meurtriers. Face à ces situations, l'enjeu est de combiner l'action de court terme, indispensable pour répondre à l'urgence des crises, et le travail de long terme qui implique de traiter leurs causes profondes, au nombre desquelles se trouve souvent la question des ressources naturelles. Mon message aujourd'hui est simple : ensemble, nous devons mieux prendre en compte ce facteur dans la prévention des conflits, dans le traitement des crises et dans l'accompagnement vers les processus de transition politique, mais aussi vers le développement durable.

Mon premier point porte donc sur la prévention. Le terreau qui favorise l'émergence des conflits liés aux ressources naturelles est connu. Quand les revenus qu'elles génèrent sont mal distribués, quand elles suscitent des phénomènes de prédation, quand la gestion des entreprises impliquées est opaque ou quand les parties prenantes sont insuffisamment incluses dans le processus de décision ou la redistribution des ressources, alors, les risques de conflits augmentent. Et cela qu'il s'agisse de conflits internes ou de conflits provoqués par des acteurs issus des pays voisins. Pour mieux identifier les situations de fragilité, nous devons encourager le

partage des analyses et diagnostics et développer des mécanismes d'alerte précoce. Nous appelons donc le Secrétariat des Nations Unies à pleinement intégrer la dimension « ressources naturelles » dans ses rapports et à se doter pour cela de l'expertise requise, en s'appuyant notamment sur les agences spécialisées des Nations Unies.

La société civile et les acteurs privés peuvent aussi apporter une contribution précieuse pour améliorer la gouvernance dans l'exploitation des ressources, aux côtés des gouvernements. À ce titre, les mesures volontaires prises pour améliorer la transparence des recettes vont dans le bon sens. Je pense en particulier à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Encourager la contribution de la société civile, c'est aussi s'assurer que partout, les défenseurs du droit de l'environnement et d'une gestion durable des ressources sont libres de s'exprimer et protégés contre les attaques dont ils peuvent faire l'objet. Enfin, nous devons soutenir les outils de diplomatie préventive dans la gestion des ressources naturelles telles que les conventions sur les eaux transfrontalières.

Mon deuxième point concerne le traitement des crises. Lorsqu'un conflit éclate, les revenus générés par l'exploitation illicite des ressources peuvent contribuer à l'amplifier ou à l'inscrire dans la durée. L'exemple de la crise en Libye le montre bien. La prédation des ressources naturelles du pays incite de nombreux acteurs à perpétuer le statu quo plutôt qu'à accompagner le processus de transition politique proposé, avec le soutien du Conseil, par le Représentant spécial, M. Ghassan Salamé. C'est aussi très net en République démocratique du Congo ou encore en République centrafricaine, avec les activités prédatrices des groupes armés. Dans l'ensemble de ces crises, l'économie de guerre est aussi une économie de rente, dont les populations concernées sont doublement victimes : elles sont privées des ressources nécessaires à leur développement; elles sont aussi les premières victimes de la poursuite des conflits. Les difficultés d'accès à l'énergie et aux ressources naturelles pendant les conflits sont également un facteur d'augmentation des violences sexuelles et liées au genre, les femmes s'exposant parfois à d'intolérables violences pour apporter l'eau et les denrées essentielles à leur foyer, pour n'en prendre que ces exemples. Le Soudan du Sud en offre une illustration particulièrement grave.

En outre, les inégalités d'accès aux ressources dont souffrent les femmes freinent non seulement leur émancipation, mais aussi le développement des

pays concernés. Il est donc de notre devoir d'agir sur ce facteur de perpétuation des crises. Nous le faisons lorsque nous adoptons des sanctions, notamment lorsque nous prévoyons des critères de désignation liés à l'exploitation des ressources. Les dispositifs mis en place en République démocratique du Congo et en République centrafricaine en sont un exemple. Nous pouvons et devons le faire davantage, en veillant notamment à recruter des experts spécialisés, et en encourageant ces experts à mettre au jour les réseaux d'intermédiaires locaux et internationaux qui rendent les trafics possibles.

Au-delà de l'action du Conseil, les outils de recommandation mis en place par l'Organisation de coopération et de développement économiques pour encourager les entreprises multinationales à adopter une attitude responsable sont aussi extrêmement utiles. Bien sûr, cette responsabilité s'appuie généralement sur les capacités centrales de suivi et de transparence. Je tiens également à saluer la contribution précieuse des mécanismes de suivi et de certification des produits de base, tels que celui mis en place par le Processus de Kimberley pour les diamants, dont la présidence est assurée, cette année, par l'Union européenne. Nous souhaitons que le secteur de l'or fasse également l'objet d'un cadre de certification, dans le même esprit de coopération entre acteurs publics et privés.

Enfin, mon troisième et dernier point porte sur les situations post-conflit, qui exigent également une action résolue de notre part. Sur ce point, la réforme du secteur de la sécurité est un enjeu crucial. Afin de prévenir l'exploitation illicite des ressources naturelles et de lutter durablement contre elle, il est nécessaire d'appuyer tant le renforcement de l'efficacité opérationnelle des forces de sécurité que la transparence et la redevabilité de ces dernières. Nous devons être attentifs à cette dimension dans les mandats adoptés ou renouvelés par le Conseil. En outre, lorsque des prestataires privés sont mandatés par le secteur extractif pour des missions de sécurisation des sites, une réglementation adéquate doit permettre d'assurer, d'une part, leur professionnalisme et, de l'autre, leur coordination avec les autorités publiques.

Les opérations de maintien de la paix peuvent aider les pays hôtes à renforcer l'état de droit, et contribuer, ce faisant, à créer un climat propice à une exploitation raisonnée et légale des ressources naturelles, soucieuse de l'intérêt des populations. Elles aideront le pays hôte à

exercer sa souveraineté jusque dans ce domaine. À cet égard, il convient de s'assurer aussi de l'exemplarité de l'action des personnels des Nations Unies.

Dans les situations post-conflit, la question des terres et de la propriété foncière est également un sujet essentiel. Nous le voyons au Darfour. C'est un enjeu crucial pour le retour des personnes déplacées et réfugiées et pour éviter de nourrir un nouveau conflit. La prévention des conflits passe aussi par la reconnaissance et la sécurisation des droits de propriété et d'usage existants et constatés, quelle que soit leur origine ou leur nature. Et nous devons avoir une vigilance particulière pour garantir les droits fonciers des femmes, y compris au lendemain des conflits.

Enfin, je souhaite souligner le rôle important que joue la Commission de consolidation de la paix pour les pays dépendant des ressources naturelles en situation de post-conflit. Elle offre un cadre indispensable pour rassembler toutes les composantes du système des Nations Unies et les institutions financières internationales, et pour valoriser les bonnes pratiques.

Face à un enjeu complexe, la mobilisation de chacun est indispensable pour faire des ressources naturelles un facteur de développement durable, plutôt que le carburant des crises actuelles et futures. Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur l'engagement résolu de la France en ce sens.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme d'autres collègues l'on fait, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir porté de nouveau cette question à l'attention du Conseil de sécurité. Je pense que nous avons entendu beaucoup de thèmes communs aujourd'hui. Bien que les ressources naturelles apportent souvent de grands bénéfices à un pays, elles peuvent également contribuer à l'éclatement d'un conflit et alimenter son cycle. Nous avons déjà entendu d'autres orateurs dire que selon l'ONU, pas moins de 40 % de tous les conflits intra-étatiques des 60 dernières années avaient un lien avec les ressources naturelles.

Les actifs naturels qui doivent être le moteur de la croissance économique intérieure peuvent bien trop souvent être subvertis et détournés. En Iraq, nous avons vu la façon dont Daech a utilisé les ressources pétrolières pour financer sa campagne de terreur. En Libye, la concurrence pour le contrôle des ressources pétrolières reste l'un des principaux moteurs du conflit. Le commerce de diamants a alimenté des conflits dans des pays tels que l'Angola, la République démocratique

du Congo, le Libéria et la Sierra Leone. J'ai été très intéressée par ce que notre collègue de la Côte d'Ivoire a dit au sujet du coût total de ces activités, qui s'élève à environ 50 milliards de dollars par année, un montant supérieur aux budgets de l'aide. C'est un chiffre très révélateur.

Inversement, le règlement des différends relatifs au contrôle des ressources naturelles peut être un pilier central des processus de paix. Par exemple, le pétrole a été un élément crucial de l'accord de paix entre le Soudan et le Soudan du Sud. Au-delà du pétrole et des diamants, les conflits au sujet des terres et des ressources en eau représentent un risque croissant. La croissance démographique et les changements climatiques – et je tiens une fois de plus à remercier les Suédois de l'excellent débat sur cette question qui a été organisé sous leur présidence (voir S/PV.8307) – menacent d'accroître la concurrence pour les ressources naturelles et, par conséquent, le risque de conflit. L'objectif 12 de développement durable appelle à une consommation et à une production responsables, qui font partie intégrante de la réduction des risques de conflit et de l'édification d'une paix durable.

Les réponses nationales se sont malheureusement révélées insuffisantes pour relever des défis aussi complexes. Nous pensons qu'une approche multilatérale est essentielle et qu'elle doit être basée sur la coopération internationale et sur le respect du système international fondé sur des règles, y compris sur les éléments pertinents du droit international.

Un certain nombre d'orateurs ont mentionné les régimes de sanctions, qui peuvent être un instrument utile pour s'attaquer au rôle des ressources naturelles dans la perpétuation des conflits. Le Conseil a imposé des sanctions au commerce des diamants en Angola, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, et au commerce du bois, par exemple, au Libéria. Les sanctions calibrées à l'encontre du commerce du charbon de bois en provenance de Somalie et du commerce du pétrole en provenance de Libye et de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que l'interdiction absolue du commerce du pétrole avec l'État islamique d'Iraq et du Levant sont autant de mesures qui ont contribué à limiter la capacité des fauteurs de troubles de déstabiliser des situations déjà fragiles. Mais le succès de ces régimes de sanctions, et donc notre capacité d'atténuer ou de prévenir les conflits, dépend de leur mise en œuvre non seulement par tous les

membres du Conseil, mais également par tous les autres États Membres de l'ONU.

Dans les opérations de paix des Nations Unies, nos réponses doivent être adaptées au contexte. Nous devons prêter attention aux causes sous-jacentes des conflits, notamment, le cas échéant, aider les pays à surmonter les problèmes liés au lien qui existe entre les ressources naturelles et les conflits. Cela dit, je voulais simplement répondre brièvement à ce qu'a dit le représentant de la Russie. Toutes les interventions n'ont pas des motivations négatives. Il importe que le Conseil et les pays soient prêts à s'attaquer aux crimes contre l'humanité. Il importe qu'ils soient prêts à s'attaquer aux graves violations des droits de l'homme et que nous soyons prêts à faire face à l'imminence de catastrophes humanitaires immenses. Je tiens donc à dire publiquement que nous rejetons ses descriptions des raisons pour lesquelles les interventions occidentales ont été faites au cours des dernières années.

Un certain nombre d'orateurs ont également mentionné la récente visite du Conseil en République démocratique du Congo. Nous avons entendu comment l'exploitation illégale des ressources minérales par des milices armées dans l'est du pays alimente le conflit et inflige des souffrances à la population civile. La valeur des marchandises introduites clandestinement par la frontière orientale de la République démocratique du Congo dépasse celle du commerce officiel, l'or étant la composante la plus précieuse. C'est pourquoi j'ai été très intéressée par les idées avancées par le représentant de la France concernant l'inclusion de l'or dans un régime renforcé. Pour mettre fin au conflit en République démocratique du Congo, il faut que la contrebande de ressources minérales cesse. Nous appuyons le rôle que joue la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour aider le Gouvernement à y remédier.

Nous sommes d'avis que nous pouvons aussi faire davantage pour identifier les risques liés aux ressources naturelles en temps de conflit et à les contrer via des systèmes d'alerte rapide et des efforts visant à aider les pays à désamorcer des déclencheurs potentiels. Nous apprécions vivement le travail qu'effectue la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à cet égard, et nous reprenons à notre compte ce qu'a dit le représentant de la France concernant l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. D'autres idées méritent elles aussi, à notre avis, d'être creusées. La Suède a parlé de taxes et d'audit et de lutte contre le crime organisé, et la Chine a préconisé, idée intéressante,

d'impliquer la Commission de consolidation de la paix. Et nous sommes très disposés à œuvrer avec les collègues du Conseil pour essayer de promouvoir ces instruments.

On a parlé aussi du Processus de Kimberley. Le Royaume-Uni est fier d'en être un membre fondateur, et nous encourageons le processus de réforme actuel, conçu pour rendre le cadre encore plus efficace. Outre le Processus de Kimberley, le Royaume-Uni est attaché à renforcer le cadre international de réglementation du commerce des minéraux liés au conflit. Je voudrais parler de l'extraction et de la commercialisation de l'étain, du tantale, du tungstène et, comme je l'ai déjà dit, de l'or. Ces minéraux sont des éléments essentiels pour les technologies modernes. Si elle se fait dans de bonnes conditions, l'extraction de ces minéraux peut apporter la prospérité et la sécurité aux communautés locales. Sinon, nous nous retrouverons une fois de plus aux prises avec des pratiques déplorables – qui vont des atteintes aux droits de l'homme au financement illicite des conflits.

Nous voulons aider à régler ces problèmes. Nous devons, à notre avis, encourager le respect du Guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. La mise en œuvre du Guide deviendra obligatoire pour les principaux importateurs de l'Union européenne en janvier 2021, et je peux assurer le Conseil que même après le Brexit, le Royaume-Uni continuera de respecter cette réglementation. Nous appuyons aussi le Partenariat européen pour une extraction minière responsable, qui est une initiative impliquant les gouvernements, la société civile et le secteur privé reconnue par l'Union européenne en tant que mesure d'accompagnement officielle de la réglementation de l'Union.

En conclusion, le rôle du Conseil dans le règlement de la question des ressources naturelles en tant que source de conflit continue d'être un instrument très important que nous devons nous efforcer d'utiliser pleinement.

**M. Tumysh** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence bolivarienne du Conseil de sécurité et le Secrétaire général Guterres, dans son exposé, d'avoir appelé notre attention sur la façon dont les ressources naturelles favorisent le déclenchement de conflits intenses, de troubles politiques, et même du renversement de gouvernements, ainsi que sur la nécessité urgente d'agir pour maintenir la paix et la

sécurité non seulement régionales, mais internationales également.

En tant qu'État de l'Asie centrale, nous remercions le Secrétaire général d'avoir dit dans son exposé que notre partie du monde est un bon exemple de comment des progrès sont enregistrés au moyen de consultations entre pays voisins, avec l'aide de l'ONU. En tant que membre observateur auprès de l'Union africaine (UA), nous appuyons la déclaration faite par le représentant de la Côte d'Ivoire au nom de la troïka africaine, et nous nous y associons pleinement. Nous soulignons à cet égard l'importance cruciale de la réunion qui sera organisée le 19 octobre selon la formule Arria, sur comment faire taire les armes en Afrique et comment le partenariat ONU-UA peut aider le continent à se libérer des conflits, à l'initiative de neuf membres du Conseil, dont le Kazakhstan. Nous soulignons aussi l'importance de l'initiative de notre Président de construire un monde libéré des conflits violents avant le centenaire de l'Organisation des Nations Unies en 2045, tel qu'indiqué dans la déclaration du Président (S/PRST/2018/1).

Dans les relations internationales modernes, l'absence ou l'abondance de ressources naturelles – denrées alimentaires, énergie, pétrole et minéraux – via leurs exploitation, trafic et commerce illicites ont prélevé un lourd tribut en vies humaines et prolongé les tensions. Ces activités sont exacerbées non seulement par les gouvernements, mais aussi par les industries extractives et les multinationales étrangères, les riches exploitants et même les groupes et les milices armés au détriment des populations locales, et ont des conséquences humanitaires dramatiques. Les ressources naturelles sont souvent au cœur des guerres et des troubles civils. La pénurie croissante des ressources peut, au fur et à mesure, devenir un problème grave dans les décennies à venir. En outre, les conséquences possibles des changements climatiques sur la disponibilité de l'eau, la sécurité alimentaire, la prévalence des maladies, la délimitation des littoraux et la répartition de la population sont susceptibles d'aggraver les tensions existantes et d'entraîner l'apparition de nouveaux conflits. La forte demande en énergie de la part des fournisseurs pour alimenter une population mondiale qui atteindra plus de 9 milliards d'êtres humains d'ici à 2050 pourrait créer un problème d'accès à l'énergie. Une telle situation peut provoquer des tensions entre États, ce qui ne fera certainement pas de notre monde un endroit meilleur et plus sûr pour les générations futures, tel que requis au titre de la Charte des Nations Unies.

L'exploitation des ressources naturelles doit s'accompagner du renforcement des capacités des populations et contribuer au développement de l'économie en général. Sinon, elle favorisera l'appauvrissement des populations et les conflits pour le contrôle des ressources en tant que sources de profit. Cela s'applique aux entreprises locales comme aux entreprises étrangères. À cet égard, le Kazakhstan est un bon exemple d'État responsable. Exerçant un contrôle souverain sur nos ressources naturelles, nous attirons les investisseurs étrangers sur la base de termes mutuellement bénéfiques, et nous sommes en train de diversifier notre économie pour répondre aux besoins de la population. Changer ce paradigme, c'est ouvrir la voie à l'instabilité et au conflit.

Comme l'a dit le Secrétaire général et selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement, plus de 40 % des conflits internes au cours des 60 dernières années sont liés à l'exploitation des ressources naturelles. À cet égard, le Kazakhstan considère la sécurité énergétique comme un facteur de stabilité internationale déterminant. Il existe, selon nous, d'innombrables et complexes facteurs, y compris des aspects politiques, économiques et sociaux, qui restent des grandes causes de conflit. Les ressources naturelles ne sont pas le seul déterminant de cette malheureuse équation, avec d'un côté les guerres et les conflits et, de l'autre, la vie des personnes.

Les différends pour le contrôle des ressources naturelles ont de tout temps figuré au rang des préoccupations internationales. L'avantage que nous avons aujourd'hui, par rapport aux millénaires passés, c'est l'ONU.

Mon pays plaide avec force pour le respect de la souveraineté des États sur leurs ressources naturelles, ce qui est d'une importance cruciale pour le continent africain, par-dessus tout, comme nous l'avons constaté durant notre récente visite en République démocratique du Congo. Toutefois, et puisque la communauté internationale est aussi préoccupée par la dégradation de l'environnement et l'exploitation illégale des ressources naturelles, une approche globale et coordonnée est aussi nécessaire. De concert avec l'ONU, les États Membres doivent jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la paix et l'exploitation équitable des ressources naturelles au titre des trois piliers des Nations Unies – paix et sécurité, développement durable, action humanitaire – et dans le respect du droit international. Nous devons initier de nouvelles façons de penser et

de nouveaux processus de réforme de ces piliers pour qu'ils deviennent autonomes, et les partenaires et les bénéficiaires doivent les consolider au moyen de l'analyse technique et du renforcement des capacités.

Comme pour ce qui est du développement durable en général, le règlement des problèmes liés aux ressources naturelles requiert aussi un système de gestion collectif. Ceci a été souligné dans les rapports du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix. De nos jours, contribuer à la conservation des ressources naturelles est un élément important des mandats des opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi nous appuyons l'idée sage tendant à ce que des solutions avantageuses pour tous soient trouvées aux conflits d'aujourd'hui en promouvant le développement.

Il est aussi impératif aujourd'hui de renforcer la coordination entre les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies afin de rendre leur action plus efficace et pratique et les aider à améliorer les mécanismes étatiques de gestion des ressources naturelles dans les pays déchirés par un conflit. Il faut aussi renforcer la capacité des Nations Unies de fournir l'information technique sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement et de formuler des recommandations concernant leur exploitation de façon viable durant les processus de médiation.

Puisque nous n'avons qu'une seule planète, nous estimons que, dans le cadre de son mandat de maintien de la paix, le Conseil de sécurité doit aborder les questions des ressources naturelles et des effets sur l'environnement, étant donné qu'elles présentent un risque important d'alimenter les conflits. Les questions relatives à l'environnement peuvent donc servir de plateforme efficace ou de catalyseur pour promouvoir le dialogue, renforcer la confiance, mettre à profit les intérêts communs et élargir la coopération entre groupes divisés et entre États.

Enfin, nous ne devons jamais oublier que ce sont les personnes vulnérables qui souffrent de manière disproportionnée dans les conflits, qu'elle qu'en soit l'ampleur ou la cause. L'impunité internationale ne fait qu'aggraver ce problème. Le Kazakhstan estime qu'un partenariat mondial plus équitable et plus équilibré fournira une base solide pour une paix et un développement durables.

*La séance est levée à 11 h 50.*